

N/REF : 28/01/2026 11H42 C:025072 I:36763
V/REF : 3113-ZENITH
V/Courrier reçu le Mercredi 28/01/2026

ALPES RHONE IMMOBILIER

44 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 17 RUE LIONEL TERRAY
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 10 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 17 LIONEL TERRAY SMH LE ZENITH
M GOMES 06 22 60 53 63

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE + PASSAGE CAMERA AFIN DE VOIR SI CETTE DERNIERE
EST CASSÉE OU NON
PREVOIR POMPAGE DES CAVES AU 17

Donneur d'ordre : M. J BELLINA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 29/01/2026 A 13H15
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DU RÉSEAU EAUX USÉES
EXTRACTION IMPORTANTE DE LINGETTES ET CAILLOUX
PASSAGE CAMERA A PARTIR DU REGARD, DU COLLECTEUR DE LA MONTÉE N° 21
EN SENS OPPOSÉ A L'ÉCOULEMENT
PRESENCE A 14 METRES D'UNE CAVITÉ ENTERRÉE QUI RESSEMBLERAIT A UN
REGARD
A CONFIRMER
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

LE 02/02/2026 A 08H30
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 17
POMPAGE DES CAVES
PROVENANCE D'EAU INCONNU
NETTOYAGE DES LIEUX
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 06/02/26 a 11H33 M. J BELLINA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,25	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	424,26
1,00	Ff passage caméra	1	350,00	350,00
1,50	Ff Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	188,56	282,84
TOTAL H.T.				1057,10
T.V.A. a 10,00%				105,71
TOTAL T.T.C.En EURO				1162,81

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN